



FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE NATATION

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

WATERPOLO GARÇONS (à 7) 2023 - 2024

CATÉGORIES DES ÂGES

U 13 GARÇONS: Nés en 2011 et APRÈS.

U 16 GARÇONS:: Nés en 2008 et APRÈS

SENIORS GARÇONS:: 17 ANS ET PLUS (Nés en 2007 et AVANT).

OPEN GARÇONS:: 14 ANS ET PLUS (Nés en 2010 et AVANT).

Seuls les joueurs cités sur le tableau ci - dessous sont autorisés à prendre part aux compétitions de Waterpolo lors de la Saison Sportive 2023 - 2024 avec les associations receptrices de leurs choix (autorisations déposées au Secretariat de la FRMN).

IMPORTANT:

- **U 13 GARÇONS::** Chaque association engagée en U 13 a le droit de faire participer Deux (2) joueurs de 14 ans (nés en 2010) licenciés à cette association (association d'origine) en Plus de Deux (2) joueurs U 13 au maximum (nés en 2011 et Après) autorisés par d'autres associations et dont les noms figurent sur le tableau ci - dessous.
- **U 16 GARÇONS::** Chaque association engagée en U 16 a le droit de faire participer Deux (2) joueurs U 16 (nés en 2008 et Après) autorisés par d'autres associations et dont les noms figurent sur le tableau ci - dessous.
- **SENIORS GARÇONS::** Chaque association engagée en SENIORS a le droit de faire participer Deux (2) joueurs SENIORS (nés en 2007 et AVANT) autorisés par d'autres associations et dont les noms figurent sur le tableau ci - dessous.
- **COUPE DU TRONE OPEN GARÇONS::** Chaque association engagée en COUPE DU TRONE OPEN GARÇONS a le droit De faire priciper Deux (2) joueurs OPEN GARONS (nés en 2007 et AVANT) autorisés par d'autres associations et dont les noms figurent sur le tableau ci - dessous.

ATTENTION:

Une association engagée dans une catégorie n'a pas le droit de prêter des joueurs à d'autres associations pour cette catégorie.

**TOUS LES INSCRITS SUR LA FEUILLE DU MATCH DOIVENT DELIVRER LEURS LICENCES
JOUEURS DE L'ASSOCIATION D'ORIGINE - JOUEURS AUTORISES PAR D'AUTRES ASSOCIATIONS
ENTRAINEURS - DIRIGEANTS -**

TOUTE PERSONNE SANS LICENCE, POUR S'INSCRIRE SUR LA FEUILLE DU MATCH, LE RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION DOIT PRESENTER **UNE DECLARATION SUR L'HONNEUR** POUR LES PERSONNES SANS LICENCES, EN PLUS **D'UNE CAUTION DE 200 DH (DEUX CENTS DIRHAMS) POUR CHAQUE PERSONNE NE PRESENTANT PAS SA LICENCE** (ESPECES OU BIEN CHEQUE QUI SERONT REMISES AU SECRETARIAT DE LA FRMN PAR LES DELEGUES FEDERAUXOU BIEN PAR LES ARBITRES).

NOMS - PRENOMS	DATES DE NAISSANCE	ASSOCIATIONS D'ORIGINE	ASSOCIATIONS RECEPTRICES POUR LE WATERPOLO
BENSAID YAHYA	2012	CNCS	RAJA NATATION
TAHSI MOHAMED	2011	CNCS	RAJA NATATION
NORDINE MOHAMED ADAM	2005	OCK	RAJA NATATION
SARAH SAMY	2012	TSC	WAC
KRIM ZAKARIA	2012	ADM	WAC
HARRATH AYMAN	1997	FUS	USCM
EL AMRI MOHAMMED	2011	CPF	SNF
SRIEJ FAHD	2010	CPF	SNF

ATTENTION: - Pour chaque match et pour chaque association, **UN MAXIMUM, de Deux (2) joueurs autorisés par d'autres associations qui pourront etre inscrits sur la feuille du match.**
(les noms doivent figurer sur le tableau ci - dessus).

Les joueurs prêtés n'ont plus le droit de prendre part aux compétitions de Waterpolo avec leurs associations d'origine au cours de la saison sportive 2023 - 2024.

LE PRESIDENT DE LA C. O. C. DE LA FRMN
Zouheir EL MOUFTI

LE PRESIDENT DE LA FRMN.
Driss HASSA

1997